

Informations municipales

Election présidentielle 2022 :



L'élection du Président de la République se déroulera :

- le **dimanche 10 avril** 2022 pour le premier tour
- le **dimanche 24 avril** 2022 pour le second tour.

Pour pouvoir voter lors de l'élection présidentielle de 2022, si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales de la commune, vous devez faire cette démarche au plus tard le 4 mars 2022.

Choisir votre cas :

- En ligne (jusqu'au 2 mars)
- Sur place en mairie (jusqu'au 4 mars)
- Par courrier adressé à la mairie (reçu au plus tard le 4 mars)

Vous pouvez consulter la fiche de la démarche sur le site service-public.fr

Rappel : L'inscription est automatique pour les personnes suivantes :

- Un jeune atteignant 18 ans, s'il a fait la démarche de recensement à l'âge de 16 ans
- Une personne devenue française après 2018.

Procurations de vote : ce qui change en 2022, nouveautés électorales publiées le 2 février 2022.

Depuis le 1er janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Pour établir votre procuration, vous pouvez utiliser la nouvelle version du téléservice de demande de procuration en ligne. La suppression de la condition d'attache du mandant et du mandataire dans la même commune est prévue par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Comment faire la procuration ?

Vous pouvez établir une procuration de 3 manières :

- En ligne, avec le téléservice MaProcuration. Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « Maprocuration.
- Avec le formulaire disponible sur internet. Vous devez le remplir et l'imprimer.
- Avec le formulaire (Cerfa n° 12668*03) disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...)



➤ Dans les 3 cas, vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Attention : pour établir la procuration, vous devez renseigner le numéro national d'électeur et la date de naissance de la personne à qui vous donnez procuration (mandataire). Si vous faites une demande par formulaire Cerfa, vous devez également renseigner votre propre numéro national d'électeur. Ce numéro est présent sur votre carte électorale, il peut aussi être retrouvé sur le service en ligne « Interroger votre situation électorale » disponible sur [Service-Public.fr](https://service-public.fr).

Eau potable et Assainissement collectif :

Au 1^{er} janvier 2022, la commune de GRAGNAGUE a décidé de renforcer sa coopération avec le **Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne** ou **réseau31** et de lui transférer en plus des compétences du domaine de **l'eau potable** l'ensemble des compétences du domaine de **l'assainissement collectif**.

Depuis cette date c'est donc **réseau31** qui devient la collectivité Maître d'Ouvrage et organisatrice du service d'assainissement collectif en charge notamment de la réalisation des travaux d'investissements sur la commune.

C'est ainsi que, pour les prochaines années des travaux importants seront entrepris pour un montant total de plus de 1,6 M€ avec notamment comme projet prioritaire l'extension de la station d'épuration permettant le développement de la commune.



VOS CONTACTS. Ce transfert n'a pas modifié les conditions d'exploitation du service. C'est toujours la société **VEOLIA EAU** qui gère par un contrat de délégation de service public la relation auprès des usagers et l'exploitation du réseau et des ouvrages d'assainissement collectif de la commune.

Aussi vos contacts ne changent pas, pour toutes demandes de facturation, interventions, urgences, ... :

- Accueil physique dans les bureaux de VEOLIA Aucamville au 20 rue Gustave Eiffel du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. (Ouverture sur rendez-vous les lundi et vendredi)
- Accueil téléphonique au **05 61 80 09 02** du lundi au Vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.
- Astreinte 24h/24 au **05 61 80 09 02** (centre service client)

QUE FAIT RESEAU31 ?

Réseau31 est un Etablissement Public présidé par Sébastien VINCINI, regroupant plus de 243 collectivités exerçant ses missions en régie directe sur l'ensemble des compétences du cycle de l'eau (eau potable, assainissement collectif, assainissement autonome, irrigation, eaux pluviales,...)

Fort de 360 agents répartis sur 14 centres et antennes sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne, Réseau31 est un service public de proximité de coopération et de solidarité territoriale à l'écoute des usagers intervenant pour toutes urgences 24h/24, 7j/7.

Dès maintenant, consultez les services de Réseau31 depuis internet à l'adresse suivante : **www.reseau31.fr**

Une police municipale pour un quotidien serein :

Pour répondre à un besoin de sécurité et de tranquillité publique il est apparu opportun d'établir une convention à titre expérimental avec la commune de Garidech ayant pour objet la mise en commun de leur Police Municipale et de leur équipement. Celle-ci interviendra donc sur notre territoire communal dès le 1^{er} mars



Cet agent assurera une surveillance générale et particulière sur la commune, avec une présence sur le terrain hebdomadaire à minima et ponctuelle à la demande de la mairie.

La Police Municipale est avant tout une police de proximité qui tente d'être le plus possible en contact avec la population et s'efforce de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Divagation des chiens :

Nous constatons régulièrement qu'il y a toujours des chiens errants qui causent quelques soucis de sécurité.



Article L211-23 : Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou qui est éloigné de celui-ci ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Le propriétaire pourra encourir une contravention suivant l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes.

Pour le bien de tous, merci de bien vouloir rester attentif à votre animal de compagnie.

Encombrement des trottoirs :

Au mois de novembre 2021 nous avons déjà évoqué ce sujet mais il semble qu'il y a encore quelques oublis. Si les poubelles, sacs, bacs à ordures et conteneurs de tri sélectif n'occupent que temporairement l'espace public entre le moment de dépôt et celui de leur enlèvement, ils n'en constituent pas moins des obstacles au cheminement des piétons.

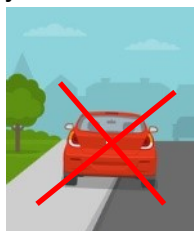
Ainsi, même lorsque les bacs sont disposés soigneusement, ils constituent une entrave aux déplacements des piétons en général et, a fortiori, des personnes handicapées ou à mobilité réduite (PHMR).

L'oubli, les contraintes personnelles auxquelles sont soumis les riverains, voire leur incivisme peuvent aggraver ce constat en rallongeant le temps de présence du bac sur le domaine public.

Par principe, il est formellement interdit de déposer ses poubelles sur la voie publique en dehors des règles de gestion des déchets ménagers comme cela est stipulé aux paragraphes suivants du dit règlement :

§ 5.8. Horaires de présentation des déchets à la collecte. Les conteneurs et caissettes doivent être sortis la veille au soir et rentrés au plus tôt après le passage des bennes.

§ 5.9. Lieux de présentation des déchets à la collecte. Les déchets doivent être présentés la veille au soir du jour de collecte.



Afin d'éviter cette situation et pour le bien et le confort de votre voisinage nous vous préconisons de bien vouloir appliquer ces consignes.

Nous vous rappelons également que les trottoirs ne sont pas des aires de stationnement pour les voitures ; merci de bien vouloir les laisser libre pour les piétons.

Erratum Urbanisme :

Dans le Graine d'Infos de décembre nous avons mis un article sur la dématérialisation de l'urbanisme. Il y avait une erreur dans le lien avec le site Internet, voici le texte avec la bonne adresse :

A partir du 1er janvier 2022, un usager pourra déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme en ligne à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais sur le site :

<https://sve.sirap.fr/#/031228/connexion>

Psycho Bio Acupressure :

Nous vous faisons part de la création d'un cabinet de Psycho Bio Acupressure (PBA) sur la commune.

Infirmière depuis 8 ans, Déborah avait à cœur d'aider les personnes avec une approche d'avantage axée sur le plan psychologique et émotionnel. De ce fait, elle a repris ses études et s'est formée à la méthode PBA.

Elle est maintenant installée praticienne et vous accueille, vous et vos enfants du lundi au vendredi sur rendez-vous.



Déborah BENOIT _ Tél : 06 61 70 20 92 _ 5 impasse du Chalet - 31380 Gragnague

Mail : deborah.benoit23@gmail.com _ Facebook : Debo Psycho Bio Acupressure

La PBA est une méthode douce et indolore pour adultes, enfants/adolescents et bébés qui permet de se libérer de façon définitive des blocages émotionnels. La méthode consiste à effectuer des points de pression sur différents endroits du corps, afin de vous plonger dans un état profond de détente.

Voici quelques problématiques pouvant être abordées. : stress, peurs, angoisses, perte de poids, addictions, phobies, burnout, relations amoureuses, sexualité, développement personnel, troubles de comportement, hyperactivité, concentration, timidité, difficultés d'apprentissage, pleurs, problèmes de sommeil, peurs nocturnes, coliques, otites à répétitions, colère grossesse et accouchements difficiles, ...

Cette liste est non exhaustive, n'hésitez-pas à la contacter pour plus de renseignement, elle vous répondra avec joie.

Informations associatives :

Atelier JAZZ 2022:

Les lundis de 20h00 à 20h45 à partir du 3 janvier 2022
dans les locaux de l'École de Musique de la Vallée du Girou à l'Espace Debat-Ponsan

Description : Atelier de Jazz organisé par l'École de Musique de la Vallée du Girou, animé par Dorian Carbonell, professeur de saxophone. Pratique musicale collective et improvisation sur des standards du Jazz, musiques latines, gospel et soul. Ouvert aux instruments à vent (trompettes, trombones, clarinettes, flûtes traversières et saxophones) ayant au moins une pratique instrumentale de 3 ans.



Places limitées à 12 participants.
Tarif 100 € pour 6 mois (de janvier à juin 2022)
Renseignements 06.87.92.09.32 / www.emvag.fr
Inscriptions par mail : contactemvag@gmail.com

STAGE SOPHRO-FLAMENCO :

Un nouveau concept pour vous offrir un temps consacré essentiellement à vous, en oubliant, le temps de cette pose, vos tracas, vos soucis, ou tout autre gêne relative à votre vie.

Revenir à soi, à l'essentiel, son intériorité, sa concentration, son attention... s'aligner, s'ancrer, respirer en toute conscience, en paix, en harmonie. Ainsi, tout en bénéficiant d'une technique de Sophrologie courte, bien présents à nous-mêmes, en toute confiance, nous pourrions alors entreprendre un cours de flamenco, puisque, vous le savez, une forte concentration est demandée.

A la fin de ce cours, nous reviendrons dans notre bulle, savourer à nouveau, au travers de respirations spécifiques, quelques instants sophro qui nous permettront de repartir, chacun, chacune, en confiance et dans la joie, dans nos vies respectives.

Ces nouveaux stages sont proposés par Isabelle CHANU, professeur et danseuse de Flamenco, qui vient d'obtenir son diplôme de sophrologue certifié méthode Caycédiennne et qui poursuit sa formation en master à l'Académie de Sophrologie à Paris.

Prochain stage programmé : **Dimanche 13 Mars 2022**, salle Malcousinat à Gragnague.

Deux niveaux seront proposés :

- Sophro-Flamenco niveaux intermédiaire (+ de 4 ans de flamenco) : 10h30 à 12h30 ;
- Sophro-Flamenco niveau débutant ou initié : 15h00 à 17h30

Tarif : 25 € - Réservation recommandée

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à regarder le site : flamencometis.com
ou à joindre Isabelle directement au 06 03 49 68 97

